

SÉANCE DU 12 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil municipal, en séance publique ordinaire, sous la présidence de M. Denis COQUERY, Maire.

Étaient présents :

Mme Marie-Noëlle BEAU, M. William BIDON-PARARD, Mme Marie-Claude BUREAU, M. Denis COQUERY, Mme Laure GALLOIS, M. Philippe JARRY, M. Serge LANCIEN, M. Wilfrid LAUFRAIS, M. Etienne MONS, Alain PHILOREAU, Mme Marianne POUMEROL, M. Pascal TISSIER

Étaient excusés :

M. Tony MATHEY, Mme Nelly BONIN,
Mme Agnès ROYAU qui a donné pouvoir à M. Alain PHILOREAU

Était absente : Mme Isabelle DEUSS,

✎ M. le maire indique au conseil municipal qu'il faut désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

À l'unanimité, M. Etienne MONS est nommé par le conseil, secrétaire de séance.

✎ Remarque sur le compte rendu du précédent conseil : NÉANT.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2026-05 : BUDGET PRINCIPAL : VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2026

Monsieur le maire expose au conseil municipal que, conformément aux dispositions de l'article 1639 A du Code général des impôts, le Conseil municipal doit se prononcer chaque année sur les taux des taxes directes locales. Étant donné que l'état fiscal (formulaire 1259) n'a pas encore été notifié par les services de la Direction générale des finances publiques, le Conseil municipal est invité à fixer les taux applicables pour l'année 2026, sur la base des taux précédemment votés ou ajustés selon les besoins de la commune.

Après en avoir délibéré et le Conseil municipal à l'unanimité

ARTICLE 1 : Fixation des taux

Il est décidé de ne pas augmenter les taux, par conséquent pour l'année 2026, les taux des taxes locales sont :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	42,93 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	43,87 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	14,41 %

ARTICLE 2 : Charge Monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux en leur transmettant l'état 1259, dûment complété et visé.

DÉLIBÉRATION N° 2026-06 : BUDGET PRINCIPAL : REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS

Le conseil municipal

Vu l'article L. 1612-32 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les motifs exposés dans le rapport de Monsieur le maire reproduit ci-dessous :

L'article L. 1612-32 du code général des collectivités territoriales prévoit que les résultats de l'exercice précédent sont affectés en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant. Toutefois, il est possible de procéder à la reprise anticipée du résultat de la section de fonctionnement, du besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant de l'excédent de la section d'investissement, ainsi que de la prévision d'affectation, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte financier unique.

Il est proposé au conseil municipal de décomposer les résultats provisoires de l'exercice 2025 comme suit :

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libellé	Montant
Recettes réelles de fonctionnement	1 658 458,06
Dépenses réelles de fonctionnement	1 333 734,66
Résultat exercice (A)	324 723,40
Résultat reporté N-1 (002) - Excédent	955 591,98
Résultat cumulé fonctionnement (C)	1 280 315,38

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Libellé	Montant
Recettes réelles d'investissement	1 112 879,16
Dépenses réelles d'investissement	1 331 974,69
Solde exercice (D)	-219 095,53
Résultat reporté N-1 (001) - Déficit	-518 822,05
Résultat cumulé hors RAR (F)	-737 917,58

III – RESTES À RÉALISER (RAR) – INVESTISSEMENT

Libellé	Montant
RAR Dépenses	0,00
RAR Recettes	957 831,16
Solde RAR (I)	957 831,16

IV – RÉSULTAT CORRIGÉ INVESTISSEMENT

Libellé	Montant
Résultat corrigé investissement (J)	219 913,58

V – AFFECTATION DU RÉSULTAT (M57)

Libellé	Montant
Affectation au 1068	0,00
Report en fonctionnement (002)	1 280 315,38

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- **Accepte** les propositions de reprise des résultats 2025 de Monsieur le maire dans les conditions exposées ci-dessus. Sont annexés à la présente :
 - une fiche de calcul de résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,
 - une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget,
 - l'état des restes à réaliser.
- **Dit que** les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2026 comme suit :
Section de fonctionnement :
 Article **002 – Résultat de fonctionnement reporté** : **1 280 315,38 €**

DÉLIBÉRATION N° 2026-07 : BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU BUDGET 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté lors de la commission des finances du 5 mars 2026, comme suit :

FONCTIONNEMENT

En dépenses			En recettes		
011	Charges à caractère général	550 355,00 €	013	Atténuations de charges	15 000,00 €
012	Charges de personnel	790 300,00 €	70	Produits de services et domaines	86 225,00 €
65	Autres charges de gestion courante	147 100,00 €	73	Impôts et taxes	215 238,93 €
66	Charges financières	21 000,00 €	731	Fiscalité locale	1 000 000,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €	74	Dotations, subventions et participations	244 121,00 €
042	Opération d'ordre en sections	14 200,00 €	75	Autres produits de gestion courante	36 200,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 353 145,31 €	77	Produits exceptionnels	1 000,00 €
			002	<i>Excédent de fonctionnement 2024</i>	<i>1 280 315,38 €</i>
TOTAL		2 878 100,31 €	TOTAL		2 878 100,31 €

INVESTISSEMENT

En dépenses			En recettes		
164 1	Remboursement capital	50 000,00 €	1022 2	FCTVA	38 000,00 €
20	Immobilisations Incorporelles	20 000,00 €	1022 6	Taxe d'aménagement	8 000,00 €
204	Travaux SDE 18	45 000,00 €	13	Subventions avec RAR	799 081,16 €
21	Acquisitions diverses	225 800,00 €	040	Dotations aux amortissements	14 200,00 €
23	Constructions	1 508 808,89 €	16	Emprunt (RAR)	200 000,00 €
041	Opérations patrimoniales (avances)	700 000,00 €	041	Opérations patrimoniales (avances)	700 000,00 €
			024	Produits des cessions	175 100,00 €
001	Déficit d'investissement 2024	737 917,58 €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 353 145,31 €
	TOTAL	3 287 526,47 €		TOTAL	3 287 526,47 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget primitif 2026 arrêté comme indiqué ci-dessus.
- Autorise Monsieur le maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.
- Charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N°2026-08 : BUDGET PRINCIPAL : SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS 2026

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le budget approuvé le 12 mars 2026

Considérant que chaque subvention aux associations pour être versée doit être autorisée nominativement par le conseil municipal dans le cadre de l'enveloppe votée au budget soit 12 350 € ;

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal à 12 voix pour et 1 abstention (M. PHILOREAU) attribue les subventions aux associations pour 2026 selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	2026
Coopérative scolaire de Fussy	2 900 €
Coopérative scolaire de Fussy - Spectacle Ecole	1 000 €
Coopérative scolaire de Fussy - Voyage Découverte	1 250 €
La Récré Musicale	2 500 €

Football Club FSMV	2 100 €
Sports Loisirs Détente	500 €
La tribu des Etoiles	200 €
Les Z'écoliers Fusséens	700 €
ADMR	500 €
Ecole de natation - Saint Martin d'Auxigny	200 €
Amicale des Anciens Elus du canton de St Martin d'Auxigny	30 €
Amis de la Bibliothèque du Cher	300 €
VMEH (Visite des malades en établissement hospitalier)	100 €
C.D.U.A.R.D.	70 €
Totaux de l'année	12 350 €

Et charge Monsieur le maire d'accomplir toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION N° 2026-09 : APPROBATION DU BILAN DE LIQUIDATION PAR LA SEM TERRITORIA POUR LES TRAVAUX RÉHABILITATION DE LA GARDERIE

Monsieur le maire rappelle :

Par convention de mandat, signée le 21 juin 2022, la commune de FUSSY avait confié à la SEM TERRITORIA, les travaux de réhabilitation de la garderie de FUSSY.

Il expose :

La SEM TERRITORIA présente le bilan de liquidation arrêté au 26 janvier 2026 à hauteur de 1 053 229,75 € TTC soit 79 921,85 € TTC en dessous du montant de la convention de mandat.

Les appels de fonds ayant été réglés à hauteur de 1 060 530,00 € TTC et les produits financiers étant de 10 279,48 € TTC, il apparaît un disponible de **17 579,73 € TTC**.

Monsieur le maire propose :

D'approuver le bilan de liquidation présenté par la SEM TERRITORIA

De demander à cette dernière de lui verser l'excédent de **17 579,73 € TTC**.

De donner quitus à la SEM TERRITORIA sur sa mission

D'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents concernant cette opération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Approuve le bilan de liquidation présenté par la SEM TERRITORIA
- Demande à cette dernière de lui verser l'excédent de **17 579,73 € TTC**.
- Donne quitus à la SEM TERRITORIA sur sa mission
- Autorise Monsieur le maire à signer tous documents concernant cette opération

INFORMATIONS DIVERSES

Intervention de Madame Marianne POUMEROL, Maire-adjointe

- Voyage scolaire du 16 au 17 mars au zoo de la Flèche

Intervention de Madame Laure GALLOIS, Maire-adjointe

- Vernissage de l'exposition d'aquarelles de Monsieur Guy CANEL, organisé le 6 mars, l'exposition étant ouverte au public du 3 au 28 mars ;
- 3^e édition des OLYMPIES le 11 avril au stade « André TOURNIÉ », à FUSSY de 14h à 18h.
- Cérémonie du 19 mars à 18h00 au square de la rue des Lilas.
- Brocante organisée par le Football Club FSMV, le 6 avril.
- Le 12 juin : Course « Annick Rafesthain » départ à 18h00.
- Le 19 juin : Fête de l'école suivie par la Fête de la musique

QUESTIONS DIVERSES

Néant

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Le maire,

Le secrétaire,

Les membres,